



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

Référence :
2026-09-10-02

Objet de la délibération :
Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	17

Vote à main levée
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusés représentés :

M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel
Mme MIHELIC Sandie donne procuration à Mme PREAU Françoise

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur général

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est lu et adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 11 septembre 2026

Le Maire
Daniel ADRIAN



Le secrétaire
Hervé DEMARK